



2024-005

Délégation de fonctions  
à  
Guillaume ARTHUS  
Conseiller municipal  
délégué

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le 08 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024\_005-AI

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER :

A compter du 05 janvier 2024, délégation de fonctions est attribuée à Guillaume ARTHUS, conseiller municipal délégué aux activités liées à la culture, et aux événements festifs.

A ce titre, Guillaume ARTHUS reçoit délégation dans les fonctions suivantes :

- la définition des besoins et la programmation des représentations, manifestations et événements
- la mise en œuvre d'événements culturels et festifs destinés à toutes les catégories de population et spécialement la programmation des événements dans l'espace public et l'espace culturel La Vigie (hors exploitation),
- la préparation, la promotion, l'organisation, l'exécution et le suivi de toutes les actions correspondantes, dans le respect de la réglementation et des process mis en place dans les services,

Cette délégation s'exerce en lien avec la Conseillère déléguée à la Vie associative et à la gestion des salles municipales.

### ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

### ARTICLE TROISIEME

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 202-045 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressé.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Notifié à l'intéressé le 08 JAN. 2024